BREAK STUFF VR – Politique de confidentialité Date d'entrée en vigueur : 23 février 2023

1. Généralités

- 1.1. Le présent accord est un contrat entre vous et Single Step Games, LLC. (ciaprès dénommé « Single Step Games »), qui régit votre utilisation de BREAK STUFF VR.
- 1.2. Aux fins de cet accord, BREAK STUFF VR inclut le logiciel du jeu vidéo luimême, toutes ses composantes (par ex. le code source) et le contenu (par ex. le contenu graphique ou musical).
- 1.3. Cet accord s'applique à BREAK STUFF VR et à l'ensemble de ses mises à jour et extensions futures, sous réserve toutefois que de telles extensions soient régies par un accord distinct. Dans ce cas, vous serez explicitement invité(e) à consentir à cet accord distinct.
- 1.4. Si vous êtes mineur (en-dessous de l'âge légal de la majorité dans votre pays), veuillez faire contrôler et valider cet accord par un parent ou votre tuteur légal.

2. Application des termes et conditions d'un distributeur

2.1. Nous utilisons en général les services d'un distributeur pour commercialiser BREAK STUFF VR. Celui-ci possède habituellement ses propres termes et conditions régissant l'utilisation que vous faîtes de ses services et de la distribution du logiciel via ses services. Si une disposition dans les termes et conditions du distributeur se superpose aux dispositions légales stipulées dans le présent accord, les termes et conditions du distributeur prévalent, à moins qu'elles précisent que cet accord passé entre vous et Single Step Games s'applique de manière préférentielle.

3. Avertissement pour la santé et la sécurité

- 3.1. Tout casser, même en réalité virtuelle, peut présenter un défi physique. Soyez attentif(-ve) à votre santé. Ménagez-vous des plages de repos. Si vous n'avez pas la santé, vous n'avez rien. En cas de doute, consultez un médecin. Faites régulièrement des pauses et hydratez-vous!
- 3.2. Soyez attentif(-ve) à votre environnement lorsque vous jouez à BREAK STUFF VR. Assurez-vous toujours d'avoir un espace suffisant pour jouer en toute sécurité et qu'aucun obstacle ni aucun objet dangereux ne se trouve à proximité.
- 3.3. Si vous êtes mineur (en-dessous de l'âge légal de la majorité dans votre pays), faites contrôler les conditions de santé et de sécurité par un parent ou un autre adulte responsable avant de commencer à jouer à BREAK STUFF VR.
- 3.4. Veuillez noter que vous êtes responsable de vos actions lorsque vous jouez à BREAK STUFF VR. Nous ne saurions être tenus pour responsables d'une blessure ou d'un sinistre occasionné par vos actions lorsque vous jouez à BREAK STUFF VR. Rien dans la présente clause ne saurait limiter ou exclure notre responsabilité en cas de décès ou de blessure personnelle résultant de notre négligence dans des circonstances où une telle responsabilité ne peut être limitée ou exclue en vertu des lois en vigueur.

4. Conditions de licence et propriété

- 4.1. Nous vous conférons le droit d'utiliser BREAK STUFF VR (une licence) concernant le téléchargement, l'installation et le jeu à des fins de divertissement personnel non commercial.
- 4.2. Avec BREAK STUFF VR, il vous est interdit :
 - 4.2.1. d'utiliser BREAK STUFF VR à des fins commerciales (y compris pour des compétitions de eSport ou des événements similaires) sans notre accord préalable ou une permission spécifique contenue dans le présent accord;
 - 4.2.2. d'octroyer une sous-licence à une autre personne ;
 - 4.2.3. de copier BREAK STUFF VR, à l'exception de la création des copies nécessaires au fonctionnement de BREAK STUFF VR sur votre dispositif de jeu;
 - 4.2.4. de vendre, louer, mettre en leasing ou distribuer par un quelconque autre moyen BREAK STUFF VR;
 - 4.2.5. de modifier, fusionner, distribuer, traduire, rétro-concevoir, décompiler ou désassembler BREAK STUFF VR sauf autorisation spécifique contenue dans le présent accord, par notre autorisation préalable ou par les règles obligatoires de la législation en vigueur;
 - 4.2.6. de tricher, exploiter intentionnellement des défauts et des bugs, harceler ou affliger intentionnellement d'autres joueurs, ou utiliser un logiciel quelconque ou d'autres moyens pour se livrer à l'une des activités susmentionnées dans BREAK STUFF VR;
 - 4.2.7. de contourner ou supprimer une quelconque mesure empêchant la mauvaise utilisation de BREAK STUFF VR; ou encore
 - 4.2.8. de faire une mauvaise utilisation de BREAK STUFF VR d'une manière contraire à la législation en vigueur.
- 4.3. Nous conservons l'intégralité des droits de propriété sur BREAK STUFF VR. Aucun droit de propriété ne vous est assigné par le biais du présent accord.
- 4.4. Nous nous réservons le droit de fournir ou de déployer de manière unilatérale des correctifs, des mises à jour et d'autres modifications à BREAK STUFF VR visant à supprimer ou corriger un bug, un défaut ou un autre problème, pour prévenir la mauvaise utilisation du jeu ou le non-respect de cet accord, ou visant à renforcer la jouabilité (par ex. vous fournir des contenus supplémentaires).
- 4.5. Soyez respectueux et poli lors de l'utilisation de fonctions en ligne de BREAK STUFF VR, en particulier lorsque vous communiquez avec d'autres joueurs. Ne choisissez pas un nom d'utilisateur grossier ou offensant ni un quelconque nom d'utilisateur contrevenant aux droits des autres, notamment aux droits des personnes. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de prendre les mesures appropriées, c'est-à-dire modifier votre nom d'utilisateur, bloquer votre accès à la fonction en ligne de BREAK STUFF VR, ou suspendre ou bloquer votre accès à BREAK STUFF VR.

5. Responsabilité

5.1. Nous vous accordons tous les droits en vertu du présent accord sur BREAK STUFF VR « en l'état » et « comme disponible ». Cela signifie que, dans la mesure autorisée par la loi, nous ne vous garantissons en rien que BREAK STUFF VR

fonctionne sans bugs, sans défauts ni autres problèmes. Dans la mesure où la loi en vigueur le permet, ne n'assumons aucune responsabilité quant au fait que BREAK STUFF VR comporte des bugs, des défauts ou d'autres problèmes. 5.2. Nous vous garantissons être habilités à conclure le présent accord avec vous et à vous consentir les droits prévus en vertu du présent accord (à savoir la licence d'utilisation de BREAK STUFF VR).

6. Résiliation

6.1. Si vous commettez une infraction matérielle au présent accord, nous sommes en droit de le résilier sans préavis. Dans ce cas, vous perdrez l'intégralité des droits concédés en vertu du présent accord, c'est-à-dire le droit d'utiliser BREAK STUFF VR, en vertu de quoi nous ne serons plus tenus par aucune obligation envers vous découlant du présent accord.

7. Droit applicable et résolution des litiges

- 7.1. Le présent accord, votre utilisation de BREAK STUFF VR et l'ensemble des prétentions fondées sur, résultant de ou liées à cet accord ou à son exécution, y compris les droits et obligations concernant l'indemnisation des sinistres causés par le non-respect de cet accord ou des droits et obligations concernant un enrichissement indu survenu en lien avec cet accord, sont régis et mis en place en accord avec les lois de l'État de l'Ohio (à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits d'intérêts), y compris ses délais de prescription. Pour lever toute ambiguïté, la loi applicable susmentionnée ne saurait compromettre le niveau de protection des consommateurs garanti par la législation de votre pays de résidence.
- 7.2. Tout litige ayant trait au présent accord sera jugé et résolu exclusivement par les tribunaux de l'État de l'Ohio. DANS CERTAINES JURIDICTIONS, LES DISPOSITIONS CONTENUES DANS CETTE SECTION SONT INTERDITES. AUCUNE DISPOSITION DE CETTE SECTION N'AURA PAR CONSÉQUENT UN CARACTÈRE OBLIGATOIRE POUR VOUS DANS LES CAS OÙ ELLES SONT INTERDITES DANS LA JURIDICTION DONT VOUS ÊTES RÉSIDENT. DANS LES CAS OÙ VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT LÉGAL DE LE FAIRE, VOUS POUVEZ FAIRE VALOIR VOS DROITS DE CONSOMMATEURS EN LIEN AVEC CES TERMES DEVANT LES TRIBUNAUX DE VOTRE PAYS DE RÉSIDENCE.

8. Modifications et amendements

8.1. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au présent accord. Dans ce cas, nous publierons en ligne ces modifications et le texte ainsi amendé et prendrons des mesures raisonnables pour attirer votre attention sur ces points.
8.2. Ces modifications entreront en vigueur (deviendront légalement contraignantes) dix (10) jours après la publication de l'accord amendé en ligne, à moins qu'un délai plus long ne soit stipulé dans le texte ainsi amendé. Dans le cas où vous refuseriez ces amendements, un simple arrêt de l'utilisation de BREAK STUFF VR (notamment par la suppression des copies installées sur votre dispositif de jeu) aurait valeur de résiliation. Si vous continuez à utiliser BREAK STUFF VR après que ces amendements sont entrés en vigueur, cela sera interprété comme l'acceptation par vous de cet accord amendé dans son intégralité.

9. Autres aspects légaux

- 9.1. Vous n'êtes pas autorisé(e) à assigner le présent accord ni aucun des droits y afférent à une autre personne.
- 9.2. Dans la mesure où la loi en vigueur le permet, les dispositions du présent accord doivent être interprétées dans toute la mesure exprimée dans le présent accord. Si l'une des dispositions de cet accord est jugée nulle et non avenue, inapplicable ou inexécutable, les dispositions restantes n'en seront pas affectées.

10. Contact

10.1. Pour toute question, commentaire ou réaction, contactez-nous à l'adresse Électronique: Steve@SingleStepGames.com

Veuillez nous contactez pour toute plainte concernant l'exécution du présent accord par nous.